



LE SYNDICAT MIXTE PORTS DE NORMANDIE

RECHERCHE AU PORT DE DIEPPE UN(E)

DIRECTEUR/TRICE POUR LA REGIE DES ACTIVITES PORTUAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Syndicat Mixte Ports de Normandie est l'autorité portuaire pour les ports de Dieppe, Caen et Cherbourg. Il regroupe 7 collectivités que sont la Région Normandie, les Départements de la Seine Maritime, de la Manche et du Calvados, les Agglomérations Dieppe Maritime, de Caen la Mer, du Cotentin. Il assure l'aménagement et le développement de ces 3 ports.

Le port de Dieppe, dans ses différentes composantes :

- Transmanche : 1 360 000 tonnes de fret ; 380 000 passagers ;
- Commerce : 271 000 tonnes de trafic conventionnel ;
- Pêche : 3 600 tonnes de produits de la pêche ; 80 navires ;
- Plaisance : 2 100 visiteurs ; 820 emplacements (*528 anneaux et 292 place port à sec*) ;
- Zone Technique : 150 levages de bateau de pêche et 400 levages de bateau de plaisance.

Sur le port de Dieppe, le Syndicat Mixte Ports de Normandie met en place au premier semestre 2019 **une régie à autonomie financière et personnalité juridique pour exploiter les activités** dans toutes leurs composantes : commerce, transmanche, pêche, plaisance, réparation navale. Cette régie a aussi pour vocation de gérer les liens financiers entre les professionnels de la pêche.

Cette régie emploiera environ 70 agents sous le régime de la convention collective nationale unifiée ports et manutention (CCNU) : Fonctions Administratives (env. 10 agents), Maintenance (env. 8 agents), Exploitation (env. 52 agents). Elle gèrera un budget de fonctionnement d'environ 10M€ et un programme d'investissements nécessaire à ses activités. Le chiffre d'affaires liés aux transactions financières entre les professionnels de la pêche est d'environ 11 M€.

Le Directeur à recruter sera placé sous l'autorité du Président de la Régie. Il démarrera sa mission dans le contexte du transfert d'agents de Ports de Normandie vers la Régie pour les activités (*continuité du contrat de travail pour les contractuels ; détachement, mise à disposition ou disponibilité pour les fonctionnaires*) sur la base d'une organisation du travail et de conditions salariales contractualisées.

Il est secondé par un responsable d'exploitation, un responsable de maintenance.

Il aura à mettre en place, et à faire vivre, les Institutions Représentatives du Personnel.

Ses missions principales sont les suivantes :

Le directeur propose au conseil d'administration les orientations générales de la politique de la régie ; il prépare, soumet à l'approbation du conseil et met en œuvre le projet stratégique en concertation avec Ports de Normandie.

Il assure la relation commerciale avec les clients et usagers. Il développe l'activité portuaire de la régie sur l'ensemble de ses composantes.

Le directeur dirige les services. Il assure la direction administrative de la criée. Il mène la concertation sociale. Il nomme à tous les emplois, gère et révoque le personnel et fixe les rémunérations.

Le directeur assure les liens institutionnels. Il est le garant d'un lien étroit entre la Régie et le Syndicat Mixte « Ports de Normandie » autorité portuaire, sur la base du contrat liant les deux entités.

Le directeur propose le programme d'investissements et établit l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et ses décisions modificatives, et, après approbation du conseil, les exécute ; il soumet le compte administratif de l'établissement au conseil d'administration. Il détermine, le cas échéant dans les limites fixées par le conseil d'administration, l'emploi des fonds excédant les besoins de la trésorerie et le placement des réserves.

Il veille aux équilibres économiques de la structure.

Le directeur représente la régie de plein droit devant toutes les juridictions et pour tous les actes de la vie civile. Il a la faculté de conclure des transactions dans les conditions prévues par les articles 2044 et suivants du code civil et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Selon les conditions fixées par le conseil d'administration, le directeur procède aux achats et passe les marchés ou traités. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses.

Il assure la gestion domaniale et la valorisation du patrimoine.

Profil :

Cadre catégorie A (H/F), vous devez justifier d'une formation supérieure (BAC +5) et d'une expérience professionnelle récente dans le management d'équipes et de projets.

Vous êtes motivé(e) par une expérience en milieu portuaire et vous disposez de :

- Une forte capacité à animer et piloter des équipes pluridisciplinaires,
- L'autorité, un sens de la négociation et du dialogue,
- Des capacités organisationnelles,
- Une capacité d'analyse et rédactionnelle, un esprit de synthèse,
- La pratique de l'anglais,

Une expérience dans un domaine d'activité similaire serait appréciée de même qu'une connaissance du fonctionnement des collectivités locales.

Conditions d'emploi

- Emploi à plein temps
- Poste disponible à pourvoir rapidement
- Astreinte de décision
- Contrat de droit public ou détachement.

Les candidatures sont reçues jusqu'au 15 avril 2019 par lettre motivée avec CV adressée à :

Monsieur le Président
Syndicat Mixte
Ports de Normandie
3 rue René Cassin
14280 St Contest

contact.caen@portsdenormandie.fr

Renseignements auprès de M. Ph Deiss, directeur général

<https://www.portsdenormandie.fr>